

Monsieur le Secrétaire Général
Nations-Unies
New York – NY 10017
Etats Unis

Paris le 26 septembre 2019

Monsieur le Secrétaire Général,

Je suis heureuse de confirmer par la présente que FIXAGE réaffirme son support et son engagement aux 10 principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des droits de l'Homme, des droits du Travail, de l'environnement et de la lutte anti-corruption.

Vous trouverez ci-après notre rapport sur les actions mises en place et les progrès réalisés. Nous avons décrit nos actions pour intégrer le Global Compact et ses principes dans notre vie d'entreprise, notre stratégie, culture et opérations quotidiennes. Nous sommes particulièrement attachés à partager cette information avec tous nos partenaires, fournisseurs, clients et salariés.

Nous poursuivrons nos efforts au cours des prochaines années. Nous réfléchissons tant avec nos clients que les collègues de notre réseau international à mettre en place les meilleures pratiques sur le plan de la responsabilité civique de l'entreprise dans l'économie.

FIXAGE

actuares et consultants

Nous restons à votre disposition pour vous éclairer sur toutes nos actions entreprises et répondre à vos questions sur ce document.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de notre considération distinguée.



Dominique Piermay
Secrétaire Générale

PJ. Notre rapport pour les années 2018-2019

Compte rendu des progrès faits en 2018-2019

Nous venons vous faire part des progrès que nous avons réalisés sur les 10 principes.

Obtenu en 2018 le référencement auprès ECOVADIS, nous a poussé à poursuivre nos efforts. Avec une note de plus de 62/100, nous avons obtenu **une médaille Gold** pour l'année 2018. Ce score nous classe dans le **TOP 5** des fournisseurs qu'ECOVADIS évalue dans le monde. Il démontre nos efforts en matière de responsabilité sociétale et de développement durable.

ECOVADIS est la première plateforme collaborative permettant aux grands groupes d'évaluer la performance environnementale de leurs fournisseurs. Celle-ci est déterminée grâce à 21 indicateurs (des émissions de CO2 aux conditions de travail, compatibles avec les standards légaux, et affinés par un réseau d'experts). Plus de 40 000 entreprises réparties dans 120 pays s'adressent à EcoVadis pour réduire le risque, piloter l'innovation, et favoriser la transparence et la confiance entre les partenaires commerciaux.

Droits de l'homme

Principes 1 et 2. *Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et Principe 2 à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.*

Actions entreprises

Depuis plusieurs années, nous avons en place un comité de suivi de droits et de la politique sociale de l'entreprise. Composé d'un membre de la direction générale, d'un chef de mission et d'un membre du personnel, ce comité se réunit 4 fois par an. Il a notamment charge de veiller à ce que les principes 1 et 2 soient strictement respectés.

Au cours des années 2018-2019, le comité n'a constaté aucune violation de la part de l'entreprise de l'un de ces deux principes.

Lors du séminaire annuel de l'entreprise (qui réunit l'ensemble des consultants du groupe), une présentation est faite pour rendre en compte des travaux de ce comité et sensibiliser ainsi le personnel. Les deux séminaires ont eu lieu en janvier 2018 et février 2019. Le suivant est prévu pour les 7 et 8 janvier 2020.

Les principes sont rappelés également au cours des séminaires de direction qui se déroulent au printemps de chaque année.

FIXAGE

actuares et consultants

Un point particulier a été mis cette année sur les précautions à prendre en matière de harcèlements de tous types. Une personne, Dominique Piermay a été désignée pour recevoir les éventuelles plaintes dans ce domaine. Le comité a été saisi d'un incident qui a fait l'objet d'une enquête approfondie. Il n'y a pas eu dépôt de plainte devant les juridictions et l'affaire s'est résolue en interne.

Normes du Travail

Le comité de suivi de droits et de la politique sociale de l'entreprise prend également en charge le suivi du respect des principes 3, 4 5 et 6.

Principe 3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit à la négociation collective ;

Actions entreprises

Nous favorisons le dialogue avec les salariés. Ce sont ainsi mis en place plusieurs actions :

- Adaptation des horaires de travail pour certains personnels, dans le respect à la fois de la législation sociale mais également de l'égalité des salariés. Ainsi lors des grèves de transport du printemps 2018, cette adaptation a permis à plusieurs salariés de travailler à partir de chez eux. Cet effort se poursuit aujourd'hui. Les mères de famille appartenant au personnel administratif qui l'ont souhaité bénéficient aujourd'hui d'une possibilité d'aménagement de leur temps de travail de façon à ne pas travailler une après-midi par semaine.

-
- organisation de « parrainage (mentoring) » pour les nouveaux entrants par des salariés plus expérimentés. Cette action a fait l'objet d'efforts accrus cette année. Une enquête menée en septembre 2019 auprès de l'ensemble du personnel à montrer que 100 % de personnes interrogées approuvent la mise en place du parrainage. Au cours de l'enquête des pistes d'amélioration ont été évoquées. Elles seront analysées pour une mise en place au cours de l'année 2020.
- prise en charge par l'entreprise d'activités extra-entreprises (création d'un club de foot, équipe de marathon avec sponsoring). Cette année 2 marathons ont été courus par l'équipe Fixage avec une levée de fonds en faveur de la Sclérose en plaques.

Principe 4 . Elimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Actions entreprises

La règle de base dans l'entreprise proscrit le recours automatique aux heures supplémentaires. Cette règle est inscrite dans tous les contrats d'embauche. Des heures supplémentaires peuvent cependant être effectuées après accord express. Ces dernières ne peuvent être imposées. Elles sont effectuées par les seuls consultants qui se sont portés volontaires.

Principe 5 . *Abolition effective du travail des enfants.*

Actions entreprises

Tous nos salariés ont plus de 22 ans, ils sont donc forcément majeurs. Aucune embauche ne peut se faire sans que la personne présente sa carte d'identité.

Principe 6 *Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.*

Actions entreprises

FIXAGE s'attache à favoriser lors de ses recrutements les origines "diverses" de ses consultants : filières de formation variées (CEA, ENSAE, ISUP, ISFA, Ecole Normale Supérieure, Ecole Centrale, agrégation de mathématiques, doctorant, Universités, Écoles d'ingénieurs, ...). Nous choisissons les meilleurs éléments, parmi les meilleurs de leur promotion. Pour favoriser la richesse du travail de groupe, nous sommes très vigilants à recruter des collaborateurs venant d'horizons divers, de nationalités diverses (la majorité de nos consultants est française, mais nous employons également des ressortissants venant d'Afrique du Nord, du Cameroun, de Chine, et récemment de Roumanie et d'Ukraine...). Tous sont engagés sur des contrats à durée indéterminée et à plein temps.

Le comité de suivi porte une attention particulière aux embauches et à la gestion des carrières. Il s'assure à la fois de la non discrimination à l'embauche (tant raciale, que sociétale). En 2019, les salariés du

groupe sont issus de plus de 7 nationalités différentes. Au niveau de la direction, nous avons actuellement plus de femmes que d'hommes.

Environnement

Principes 7, 8 et 9 ; Précaution face aux problèmes touchant l'environnement

Actions entreprises

Nous avons mis en place une charte de développement durable que nous communiquons, tant à nos salariés, qu'à nos fournisseurs et nos clients.

La politique de développement durable est déléguée à un comité qui en est responsable et qui doit adapter les principes aux contraintes. Il est composé d'un membre de la direction générale, de deux membres du personnel, dont la personne responsable des achats.

Ce comité se réunit sur base trimestrielle. En 2018 et 2019, il s'est réuni 6 fois.

- Nous fournissons à nos collaborateurs toutes les informations nécessaires pour leur permettre de comprendre les enjeux de la protection de l'environnement et leur donner les moyens de contribuer de façon positive au respect de l'environnement. Depuis 2015, une note sur ce sujet est remise au moment de l'embauche de chaque salarié en même temps que le livret d'accueil.

FIXAGE

actuaire et consultants

- Nous surveillons les effets et les problèmes que pourraient causer l'activité de notre société sur l'environnement et avons mis en place les mesures de protection nécessaires pour y remédier. Nous encourageons nos salariés à utiliser les énergies propres pour se rendre au travail.
 - o Ainsi, nos salariés peuvent s'ils le désirent venir à l'entreprise en vélo. Notre société va dans ce domaine plus loin que ce la législation française prévoit. Nous remboursons intégralement le nombre de kilomètres parcourus, quelle que soit la distance. Pour l'instant, un seul salarié a demandé à bénéficier de ce système.
 - o Six autres salariés ont accepté de se rendre à pied à l'entreprise.
 - o Tous les autres se déplacent avec les transports en commun.
 - o Il n'y a aucune voiture de société dans l'entreprise

- Nous nous assurons que nos fournisseurs et clients sont, dans la mesure du possible, également engagés dans un processus de respect du développement durable.
 - o Nous favorisons notamment l'emploi de fournisseurs les plus proches de nos locaux (épicerie, mais aussi fournitures de bureau) afin de minimiser les transports.
 - o Les courses de bouche notamment se font dans les petits commerces autour de notre bureau plutôt que dans la grande distribution.

- Nous recyclons (dans la mesure du possible) les matériels (cartouches d'imprimerie, ...), et utilisons des fournitures de bureau recyclées. Nous avons mis en place de poubelles sélectives depuis 2015.

Lutte contre la corruption

Principe 10 *Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.*

Actions entreprises

Dominique PIERMAY a été désignée pour être habilitée à assurer la liaison avec TRACFIN (Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits Financiers clandestins), la cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme rattachée au Ministère des Finances et des Comptes publics.

L'ensemble des associés, chefs de missions et senior sont sensibilisés à ce sujet.

De plus, nous organisons plusieurs fois par an des réunions d'informations à l'ensemble du personnel pour leur présenter les évolutions régulières du en matière de lutte contre le blanchiment et la corruption. Les évolutions sont également diffusées via le réseau social interne BITRIX de FIXAGE.

Notre rapport annuel auprès de l'ACIFTE (association des conseillers en investissements financiers et trésorerie d'entreprise) n'a signalé aucune suspicion de blanchiment au cours des années écoulées.

FIXAGE

actuares et consultants

Nous poursuivrons nos efforts au cours des prochaines années. Nous réfléchissons tant avec nos clients que les collègues de notre réseau international à mettre en place les meilleures pratiques sur le plan de la responsabilité civique de l'entreprise dans l'économie.



Dominique Piermay
Secrétaire Générale

Informations relatives à la société

Type d'organisation Société commerciale
Organisation syndicale
 Association ONG
 Autre _____

Nom de la société FIXAGE

Adresse 11, avenue Myron Herrick
Code postal 75008 Ville Paris Pays France

Téléphone: + 33 1 53 83 83 93 Fax + 33 1 53 83 83 99 Site internet www.fixage.com

Nombre de salariés 65 tous en direct et contrats à durée indéterminée
Type d'activité(s) Conseil en actuariat

Nom et titre du plus haut responsable : Michel Piermay, Président Directeur Général

Nom et titre de la personne responsable des contacts pour le Pacte Mondial

Dominique Piermay, Vice président

FIXAGE

actuares et consultants

Téléphone+ 33 1 53 83 83 93 Fax+ 33 1 53 83 83 99 Email :
dominique.piermay@fixage.com

Secteur d'activité (en cas de multi-activités, merci d'indiquer la rubrique dans laquelle vous souhaitez être listé pour optimiser les échanges de bonnes pratiques) :

- | | | | |
|-------------------------------------|----------------------------------|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Agriculture | <input type="checkbox"/> | Métallurgie et Travail des Métaux |
| <input type="checkbox"/> | Automobile | <input type="checkbox"/> | Pétrochimie |
| <input type="checkbox"/> | Aéronautique | <input type="checkbox"/> | Services Collectifs, Sociaux et Personnels |
| <input type="checkbox"/> | Chimie | <input type="checkbox"/> | Pharmaceutique |
| <input type="checkbox"/> | Commerce et distribution | <input type="checkbox"/> | Administration Publique |
| <input type="checkbox"/> | Construction | <input type="checkbox"/> | Edition et Imprimerie |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Conseil et Audit | <input type="checkbox"/> | Immobilier |
| <input type="checkbox"/> | Education | <input type="checkbox"/> | Télécommunication |
| <input type="checkbox"/> | Energie | <input type="checkbox"/> | Confection, Textile et Cuir |
| <input type="checkbox"/> | Finance et Assurance | <input type="checkbox"/> | Tourisme et Loisirs |
| <input type="checkbox"/> | Alimentation | <input type="checkbox"/> | Transports et infrastructures de transports |
| <input type="checkbox"/> | Santé | <input type="checkbox"/> | Autre |
| <input type="checkbox"/> | Internet et e-commerce | | |
| <input type="checkbox"/> | Informatique | | |
| <input type="checkbox"/> | Industrie de transformation | | |
| <input type="checkbox"/> | Media, Communication & Publicité | | |

Si 'autre', merci de préciser
